



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E106751

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2026

ÉDITÉ LE

03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/10/2024
20 000

Raison sociale : SCES THERMIQUES APPLIQUES TRAITEMENT EAU

Sigle : STATE

1 CHEMIN DE LA SUCRERIE
78810 FEUCHEROLLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 303458962

Siret : 303 458 962 00071

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 210009800

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146051792

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146051792

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 01 61 06 21 21

Fax :

Portable : 0652119050

Site Internet :

E-mail : comptabilite@state-gc.fr

Responsabilité légale :

ZACA (790 031 223) / SARRABEYROUSE ALEXIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/04/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.